

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 31 AOUT 2021**

Délibération n°

2021074

Date de convocation : 27/08/2021

Date d'affichage : 02/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 01/09/2021

Reçu en préfecture le 01/09/2021

Affiché le

ID : 064-216401000-20210831-2021074-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 août à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 27 août 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Philippe BIGOTEAU, Mikel AMILIBIA.

Mmes Emmanuelle DALLEY, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Guénaël LE CAM, Sylvie ITHOURRIA, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mmes Marie ROSPIDE (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Laure TREMOUILLE.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

O.J n°7 : Acquisition d'un local en centre bourg appartenant à MINDURRY PROMOTION SAS permettant d'accueillir des associations communales

Rapporteur : Monsieur Le Maire

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal une opportunité d'acquisition d'un bien immobilier qui pourrait, après aménagements, accueillir des associations de BASSUSSARRY.

Le local concerné est situé en rez-de-jardin de l'Espace BILTEGI sur la parcelle AB0196. Il s'étend sur une surface totale de 131,83m². Ces locaux sont hors d'eau et hors d'air et nécessitent des travaux de second œuvre avant d'être mis à disposition d'associations locales.

La position du local au cœur du centre bourg ainsi que la proximité avec les écoles communales est un double atout pour les associations qui seront amenées à développer leurs activités sur ce site.

Le propriétaire du local, la S.A.S MINDURRY PROMOTION située à BIARRITZ, a proposé à la commune un prix d'acquisition d'un montant de 164 600€ Hors Taxe.

Le Conseil municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition du local situé en rez-de-jardin de l'Espace BILTEGI à la société MINDURRY SAS d'une surface de 131,83 m² pour un montant total de 164 600€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir ce projet d'acquisition de bien immobilier.

Fait à Bassussarry le 31 août 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

